



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021\_139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 05 juillet 2021**  
**Délibération N° 2021/139**  
**2è Edition du Concours "Dé-peins moi Napoléon"**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio s'engage fortement dans la diffusion de l'image de Napoléon dans tous les domaines de la vie de la cité, y compris dans la création artistique et en particulier en cette année 2021, dans le cadre du bicentenaire de la mort de l'empereur.

Afin de contribuer aux commémorations du bicentenaire de la mort de l'Empereur, la ville d'Ajaccio en collaboration avec l'artiste peintre Farel, a proposé l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition du concours artistique pluridisciplinaire « Dé-peins moi Napoléon ».

Ce concours est organisé du Mardi 1<sup>er</sup> juin au dimanche 25 juillet 2021.

La thématique de pour cette année 2021 est *Napoleone, enfant d'Ajaccio* : Les participants au concours devront proposer, via à un médium artistique qu'ils auront choisi, une interprétation de l'enfance de Napoléon à Ajaccio (sa jeunesse, ses rêves, ses ambitions, sa vie de famille, son rapport à la ville...)

Le concours est ouvert à plusieurs formes d'expression artistique telles que détaillées ci-dessous :

- ✓ **Section 1 : Arts plastiques et graphiques** (peinture, sculpture, dessin, esquisse de street art) ;
- ✓ **Section 2 : Poésie, chanson** (texte composé écrit et/ou interprété sur format audio ou vidéo) ;
- ✓ **Section 3 : Arts visuels** (courts métrages de moins de 5 min fiction, documentaire ou vidéo-art, photographie).

Les œuvres sélectionnées seront exposées au mois d'août 2021 dans la cour anglaise de l'hôtel de ville.

Le choix de ce lieu permettra une présentation au public. Le choix des lauréats au concours se fera suivant le règlement joint à ce rapport sur choix d'un jury qui se réunira fin juillet.

Un prix sera remis par discipline artistique. (Règlement du concours en annexe)

Le coût de cette opération s'élève à 4500€ et se répartit comme ce qui suit par lauréat :

- ✓ Section « Arts plastiques et graphiques », Prix de 1 500 €
- ✓ Section « Poésie, littérature », Prix de 1 500 €
- ✓ Section « Audiovisuel – cinéma », Prix de 1 500 €

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

#### D'approuver

L'organisation de la 2<sup>e</sup> édition de ce concours ainsi que les dépenses relatives aux prix attribués aux lauréats du Concours « Dé-peins moi Napoléon »

#### D'autoriser

Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation de ce concours.

#### Dire que

Les crédits sont prévus au budget 2021 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

Considérant qu'en cette année de commémoration du bicentenaire de la mort de l'Empereur, l'organisation du concours « dé-peins moi Napoléon » revêt un intérêt patrimonial et culturel

**APPROUVE**

L'organisation de la 2<sup>e</sup> édition de ce concours ainsi que les dépenses relatives aux prix attribués aux lauréats.

**AUTORISE**

Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation de ce concours.

**DIT QUE**

Les crédits sont prévus au budget 2021 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

